



## RÈGLEMENT VIDE GRENIER

**Article I :** Le vide grenier est organisé par l'association Les Fréchets Basket Club

**Article II :** Le vide grenier se déroulera le dimanche 2 juin 2024 à Saint-Nazaire sous le parking couvert de Leclerc l'immaculée.

**Article III :** Pour bénéficier d'un emplacement, les exposants devront avoir réglé le montant de leur participation et avoir fourni les différentes pièces demandées carte d'identité ou permis de conduire ou passeport et attestation sur l'honneur.

**Article IV :** L'accès aux véhicules sera totalement interdit sur l'aire de la manifestation de 8 heures à 17 heures. (à l'exception des véhicules de secours )

**Article V :** L'accès des véhicules des exposants devra être strictement limité au temps nécessaire pour déposer ou ranger le matériel. Le stationnement se fera sur les nombreux parkings environnants en respectant les règles imposées par le code de la route.

**Article VI :** L'accès sera interdit à l'intérieur des zones protégées par des rubans fluorescents.

**Article VII :** Pour avoir accès à leur emplacement, les exposants devront se présenter au stand de l'organisation, situé à l'entrée du vide grenier avec le bulletin qui leur a été remis lors de l'inscription.

**Article VIII :** Le port du masque est conseillé sur le site

**Article IX :** Les emplacements seront loués vides. Chaque exposant devra se munir de son propre matériel d'installation.

**Article X :** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

**Article XI :** Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempéries.

**Article XII :** Au moment du départ, chaque exposant devra rendre son espace propre. Les invendus et les emballages (cartons, cageots, plastiques, etc.....) ne devront pas rester sur place.

**Article XIII :** L'association n'est pas responsable des détériorations en tout genre, vols et conséquences des intempéries.

**Article XIV :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le plan selon les nécessités.

**Article XV :** L'exposant s'engage à respecter le présent règlement.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lu et approuvé :



---

DEMANDE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER LES FRÉCHETS BC  
Dimanche 2 juin 2024  
Parking Couvert E.Leclerc Point Du Jour

---

Surface de l'emplacement 3m x 4m

Prix de l'emplacement : 13€

---

Prénom - Nom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Numéro de carte d'identité : \_\_\_\_\_  
(Fournir une photocopie)

Délivré par : \_\_\_\_\_

Nombre d'emplacement(s) : \_\_\_\_\_ paiement à joindre à la demande de l'inscription

Numéro d'emplacement : \_\_\_\_\_

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ désire participer au vide grenier des Fréchets le 2 juin 2024. N'étant pas assujéti(e) à la taxe professionnelle, j'atteste sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels et de ne pas procéder à des opérations d'achats pour revendre, considérées comme commerciales, en application des articles 1 et 623 du Code du Commerce et de ne pas participer à plus de deux vide-grenier dans l'année.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

**La présente réservation ne sera prise en compte qu'après la constitution du dossier complet :**

- Demande d'inscription entièrement complétée et signée
- Photocopie d'une pièce d'identité (CNI, passeport)
- Règlement de la location de l'emplacement (par chèque ou espèces)

**Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas d'annulation par l'exposant ,ni en cas d'intempéries.**